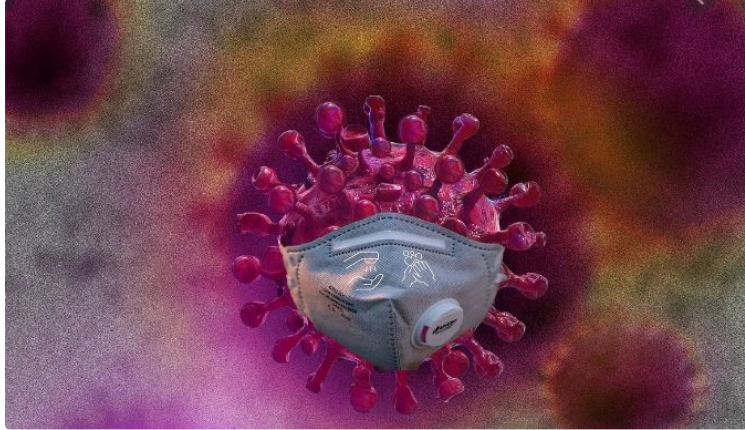


COVID 19 : Le Gers en zone rouge.

Des décisions annoncées en fin de journée à la préfecture



COVID 19 : Le Gers en zone rouge.

Dimanche un décret est venu ajouter le Gers à une longue liste de départements classés rouges « zone de circulation active du virus » face à la propagation d'une seconde vague COVID 19.

Le 15 septembre dernier le préfet du Gers Xavier Brunetière avait d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme voir l'article jean Pierre Espiau.

Pour endiguer ce mouvement, des pouvoirs accrus ont été donnés aux préfets afin qu'ils puissent adapter sur le terrain les mesures de protection les plus pertinentes. Une conférence de presse est prévue à ce sujet ce mardi en fin de journée à la préfecture. Depuis quelques jours plusieurs déprogrammations de manifestations ont été annoncées, des établissements de santé publique ont renforcé ou limité leurs conditions d'accès .

Nouveau tour de vis à Toulouse et en Haute-Garonne

La préfecture de Haute-Garonne a ramené hier lundi de 5 000 à 1 000 personnes la jauge du public autorisé lors de tous les événements pris programmés sur le département. A Toulouse, les bars et restaurants devront fermer à 1h, au lieu de 2h en semaine et 3h le week-end, et rouvriront à 6h, au lieu de 5h.

Sur l'ensemble du département, sont aussi proscrits "les rassemblements statiques de plus de 10 personnes aux abords de parcs et jardins, de plans d'eau". Les nouvelles mesures seront appliquées dès ce mercredi.

Occitanie

Alors que la première vague de Covid 19 avait relativement épargnée l'Occitanie, avec le retour de l'expansion de la circulation du virus 9 départements sur 13 sont aujourd'hui placés en zone rouge.